



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°35

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.


Décision relative au remboursement d'un usager de la somme de 240 € correspondant au montant de l'abonnement « stationnement » annuel 2022 – tarif « Particulier – Résident » -

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que, suite à une confusion administrative entre la MDPH et le service Sécurité Domaine Public, et ce, afin d'obtenir une Carte Mobilité Inclusion – stationnement, une personne a pris un abonnement stationnement annuel « Particulier -résident »,
- Considérant qu'il convient de rembourser la totalité de l'abonnement annuel d'un montant de 240 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Décide** de procéder au remboursement de la somme de 240 € correspondant à la totalité de l'abonnement annuel « Particulier – résident » en faveur de Madame Maria FERREIRA - 12, rue de l'Alverge - 19000 TULLE.
- 2- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.
- 3- **La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville.
- 4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

DBS - 25062022

Publié le :